

Communiqué de presse

Sion, le 3 novembre 2016

La CIPEL poursuit ses actions pour préserver la bonne qualité à long terme des eaux du Léman

La 55^e session plénière de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), qui s'est tenue ces 2 et 3 novembre à Sion (canton du Valais), a permis de faire le point sur les actions menées dans le bassin versant du Léman par la CIPEL et ses membres pour la préservation de la qualité des milieux aquatiques ainsi que les progrès accomplis. À cette occasion, la présentation de l'état annuel de santé du Léman aux acteurs de l'eau de la région a permis de confirmer que les eaux du lac sont toujours de bonne qualité, ce qui permet d'assurer tous les usages (eau potable, baignade, ...).

LA CIPEL À MI-CHEMIN DE SON PLAN D'ACTION 2011-2020

À mi-parcours de son plan d'action 2011-2020, la CIPEL fait un bilan intermédiaire positif des actions menées pour la préservation du Léman et de ses affluents et réaffirme l'importance de l'implication de ses membres, à travers leurs propres planifications et actions concrètes. C'est cette implication de tous qui permet de faire face aux multiples enjeux de la préservation de la qualité des eaux du Léman comme l'illustrent la lutte contre les micropolluants¹ ou encore la conciliation entre la préservation de l'environnement sur les rives du Léman et les activités nautiques de loisirs.

Maintien de la priorité au suivi des micropolluants

Priorité de son plan d'action, la CIPEL surveille toujours de près les micropolluants dans le Léman. Depuis le démarrage du plan d'action, leur suivi a même été étoffé au fil des années notamment parce que de nouvelles substances sont continuellement utilisées dans nos sociétés et donc susceptibles de se retrouver dans le Léman. Ce suivi complémentaire concerne en particulier les résidus de médicaments. Pour améliorer la situation des eaux du Léman, la CIPEL incite également ses membres à travailler à la réduction des sources de pollution qui pourraient arriver jusqu'au lac, quelles que soient leurs origines (agricoles, domestiques et urbaines ou encore industrielles).

La conciliation entre activités nautiques de loisirs et préservation de l'environnement, une préoccupation actuelle

L'amélioration de la qualité des eaux au fil des dernières décennies a eu une influence très positive sur la pratique des activités nautiques de loisir sur le Léman. La CIPEL se réjouit de voir que la population peut ainsi mieux profiter du lac. Afin de concilier tous les enjeux, tant la préservation de l'environnement sur les rives du lac que les usages récréatifs, la CIPEL a réuni en 2015 tous les acteurs concernés, français et suisses, afin d'initier une réflexion à l'échelle du Léman. Pour la fin 2016, elle souhaite approfondir les questions soulevées lors de cette première réunion en organisant des ateliers prospectifs.

Planifier, coordonner et agir à tous les niveaux

La préservation des eaux du Léman et de ses affluents est le moteur de la CIPEL, mais elle n'est pas la seule à agir. En effet, les services des États-membres de la commission, mais également les collectivités ou encore les associations présentes sur le territoire, participent activement à la protection de la qualité des eaux. À l'échelle de leur territoire, les entités œuvrent pour l'atteinte des objectifs du plan d'action de la CIPEL, à l'image des quelques exemples présentés lors de la session plénière (résumés dans l'annexe 1 de ce communiqué).

¹ Micropolluant : substance indésirable mais détectable dans l'environnement à très faible concentration (micro voire nanogramme par litre), dont la présence est due, au moins en partie, à l'activité humaine (procédés industriels, pratiques agricoles ou activités quotidiennes), et qui peut à ces très faibles concentrations engendrer des effets négatifs sur les organismes vivants en raison de sa toxicité, sa persistance ou sa bioaccumulation.

ÉTAT DE SANTÉ DU LÉMAN

La session plénière de la CIPEL est annuellement l'occasion de dresser l'état de santé du lac. Celui de 2015, présenté en 2016, se veut encourageant et traduit la réussite des efforts entrepris par chacune des entités de la CIPEL (voir l'annexe 2 de ce communiqué « Le tableau de bord en un coup d'œil »).

Des teneurs faibles en micropolluants dans les eaux du Léman

Enjeu majeur pour la CIPEL, la surveillance des micropolluants dans les eaux du Léman comprend entre autres le suivi des pesticides et des métaux, qui, pour l'année 2015, satisfont pleinement aux exigences requises pour l'environnement ainsi que pour les eaux de boisson au sens des législations suisse et française. Les faibles teneurs en métaux lourds et en pesticides sont stables. L'eau du Léman permet donc de garantir l'alimentation en eau potable de quelques 900'000 personnes dans la région lémanique.

Des proliférations ponctuelles d'algues sous surveillance et des sédiments qui s'améliorent en profondeur.

Certaines algues peuvent produire des biomasses considérables ou des fleurs d'eau et provoquer ainsi des nuisances pour le traitement de l'eau de boisson, la pêche ou les loisirs. Il est donc nécessaire de surveiller la biomasse de phytoplancton présente dans le lac afin qu'elle ne dépasse pas certains seuils. A ce titre, l'année 2015 a présenté une quantité d'algues (plancton végétal) plus faible que l'année 2014. Elle reste cependant élevée par rapport à celles de 2010 à 2013 en raison d'une prolifération de l'algue filamenteuse *Mougeotia gracillima* survenue entre les mois de juin et juillet 2015. Ces proliférations ponctuelles expliquent la volonté de continuer à poursuivre les efforts de lutte contre les apports en phosphore, dont la concentration moyenne en 2015 est de 19 microgrammes par litre ($\mu\text{g/L}$) et l'objectif de la CIPEL fixé à 10-15 $\mu\text{g/L}$.

Par ailleurs, l'augmentation actuelle de l'abondance dans les sédiments du lac d'espèces de vers et de larves d'insectes (zoobenthos) très sensibles à la pollution, jusqu'à 150 mètres de profondeur, témoigne de l'amélioration de la qualité biologique des sédiments du Léman amorcée en 2005.

Pour plus d'informations sur les activités de la CIPEL :

- [Rapport scientifique 2016 de la CIPEL et conclusions générales du rapport](#)
- [Tableau de bord 2016 de la CIPEL](#) : des indicateurs pour suivre l'évolution du Léman
- [Plan d'action 2011 – 2020 de la CIPEL](#)

Pour toute information sur la CIPEL : www.cipel.org

Contact :

Audrey Klein, secrétaire générale de la CIPEL

Tél. : +41 (0)58 460 46 69 – Courriel : cipel@cipel.org

La CIPEL en quelques mots

La Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL), organisme composé d'élus et de hauts fonctionnaires suisses et français, a été créée le 9 novembre 1960 lors de sa séance constitutive à Lausanne. Depuis 1963, la qualité des eaux du bassin versant du Léman est suivie par la CIPEL qui propose des recommandations d'actions qu'elle adresse aux gouvernements suisse et français ainsi qu'aux entités qui la forment (cantons de Vaud, Valais et Genève, région Auvergne-Rhône-Alpes, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie).

Depuis sa création, la CIPEL a notamment contribué activement à la réduction du phosphore dans les eaux du Léman (cause d'eutrophisation des milieux naturels). La CIPEL a demandé la construction de stations d'épuration (171 stations d'épuration des eaux usées épurent aujourd'hui les eaux sur le bassin versant du Léman) et préconisé l'interdiction du phosphate dans les produits lessiviels (1986 en Suisse et 2007 en France). La lutte contre les micropolluants et la restauration morphologique des cours d'eau sont de nouveaux défis relevés dans l'actuel plan d'action 2011-2020 « Préserver le Léman, ses rives et ses rivières aujourd'hui et demain ».

ANNEXE 1 – Résumés des présentations

- **L'observation nationale de la qualité des eaux de surface (NAWA)**

[Confédération suisse \(contact : \[wasser@bafu.admin.ch\]\(mailto:wasser@bafu.admin.ch\)\)](mailto:wasser@bafu.admin.ch)

Les premiers résultats de l'observation nationale de la qualité des eaux de surface (NAWA) dressent un tableau contrasté de l'état des cours d'eau: la charge de phosphore et de nitrate s'est réduite, mais celle due aux micropolluants s'accroît. Les petits et moyens cours d'eau accusent une pollution encore trop élevée et l'état biologique est parfois sérieusement déficitaire. Ces résultats confirment que de nombreuses mesures sont à prendre pour rétablir et maintenir la qualité des eaux, ainsi que leur capacité de résilience, dans la perspective des changements climatiques et de leurs conséquences négatives pour les écosystèmes aquatiques.

- **Planifications multiples : vers quel mode d'action concerté ?**

[Canton de Genève \(contact : Gilles Mulhauser – \[gilles.mulhauser@etat.ge.ch\]\(mailto:gilles.mulhauser@etat.ge.ch\)\)](mailto:gilles.mulhauser@etat.ge.ch)

Le canton de Genève dispose grâce à ses Schémas de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SPAGE) d'un outil de gestion intégrée qui doit permettre d'assurer, par secteur ou bassin-versant, la cohérence des diverses planifications (réseaux d'assainissement, renaturation, assainissement de l'impact des ouvrages hydroélectriques, etc.). Au-delà de l'aboutissement de ces diverses planifications, l'enjeu est aujourd'hui dans le suivi synthétique et coordonné de la mise en œuvre des actions dans un contexte essentiellement transfrontalier et nécessitant une coopération forte entre les territoires français et suisses. Ces actions sont ainsi discutées au sein d'une communauté transfrontalière de l'eau permettant les échanges en vue d'obtenir un maximum d'effet sur les milieux récepteurs.

- **Renaturation et remblayage des lacs de gravière en Valais**

[Canton du Valais \(contact : Romain Perraudin Kalbermatter – \[romaine.perraudin@admin.vs.ch\]\(mailto:romaine.perraudin@admin.vs.ch\)\)](mailto:romaine.perraudin@admin.vs.ch)

L'extraction d'alluvions dans la plaine du Rhône par le passé a localement mis à nu la nappe phréatique et fait naître plusieurs dizaines de lacs ; une pratique aujourd'hui interdite au titre de la loi sur la protection des eaux. Toutefois, ces lacs pourraient avoir un rôle écologique important pour rééquilibrer la biodiversité menacée, notamment suite à la disparition de la plupart des zones humides de plaine, et sont également prisés des pêcheurs et baigneurs. Ils ne sont cependant pas aussi diversifiés que des lacs naturels compte tenu de leur morphologie. Sous certaines conditions, des remblayages partiels peuvent et pourraient profiter à la diversité des milieux aquatiques mais également à d'autres intérêts.

- **Politique publique d'amélioration de l'efficacité des stations d'épuration et de lutte contre les micropolluants**

[Canton de Vaud \(contact : Sylvain Rodriguez – \[sylvain.rodriguez@vd.ch\]\(mailto:sylvain.rodriguez@vd.ch\)\)](mailto:sylvain.rodriguez@vd.ch)

Le Canton de Vaud déverse une grande partie de ses eaux usées traitées dans le Léman. Une population importante et une activité économique forte contribuent à apporter une large palette de substances en très faibles quantités dans les eaux du Léman (médicaments, phytosanitaires, produits ménagers et industriels, etc.), ceci malgré un traitement généralisé par ses stations d'épuration (STEP). Le canton a fait le constat d'un parc de STEP vieillissant (plus de 30 ans), particulièrement décentralisé et de plus en plus sollicité par l'accroissement de la population. Décidé à mieux préserver la qualité de sa ressource en eau, il planifie un important et ambitieux programme de régionalisation et de modernisation de son dispositif d'épuration, incluant l'implémentation du traitement des micropolluants, conjugué à des mesures de lutte à la source, pour réduire les rejets de substances indésirables. Des investissements à hauteur de 1.2 milliards de francs sont ainsi prévus pour les 25 prochaines années.

- **Mise en œuvre des orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de son programme de mesures à l'échelle du territoire français de la CIPEL**

[Région Auvergne-Rhône-Alpes, Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie \(contacts : Pierre-jean Martinez – \[pierre-jean.martinez@developpement-durable.gouv.fr\]\(mailto:pierre-jean.martinez@developpement-durable.gouv.fr\) ou Isabelle Nuti – \[isabelle.nuti@haute-savoie.gouv.fr\]\(mailto:isabelle.nuti@haute-savoie.gouv.fr\)\)](mailto:pierre-jean.martinez@developpement-durable.gouv.fr)

Sur le territoire français de la CIPEL, la France est engagée dans la mise en œuvre du deuxième cycle de la directive cadre sur l'eau avec l'entrée en vigueur du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 qui planifie la politique de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée. Ce programme d'action et celui de la CIPEL sont coordonnés. L'ensemble des acteurs de l'eau du territoire, administration et collectivités, à l'échelle régionale ou départementale, est impliqué dans la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux des milieux aquatiques, au travers des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT). Les services de l'État ont la responsabilité d'identifier, en concertation avec les acteurs de l'eau, les actions précises à mener localement, les maîtrises d'ouvrages et les moyens financiers à mobiliser. Un bilan d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE est prévu fin 2018 dont il sera rendu compte à la Commission européenne. Il alimentera utilement les réflexions pour le futur plan d'action décennal de la CIPEL.

ANNEXE 2 – Le tableau de bord en un coup d’œil

Le tableau de bord de la CIPEL regroupe des indicateurs donnant de précieux renseignements sur l’état des milieux naturels et les actions menées sur le territoire de la CIPEL pour répondre à son plan d’action 2011-2020.

